Les renforts pour le Sud-Africain

Le vapeur Orotava est parti, hier, pour l'Afrique du Sud avec 30 officiers et 1,561 hommes formés principalement par le régiment d'Essex et de Sussex (Angleterre).

Deux mille hommes de la Yeomanry doivent être transférés prochainement du camp d'Aldershot au camp de Dublin ; il n'est pas pendant une question de les envoyer immédiatement en Transvaal.

On annonce que lord Kitchener aurait l'intention de donner aux cavaliers leurs sabres et leurs lances, qui leur permettraient de mieux résister, à ce qu'on croit, au choc des cavaliers boers.

Voilà qui contrasteraitagréablement l'optimisme du *Daily Mail* qui affiche une si grande confiance dans les conclusions prochaines de la paix !

Pour faire voir double

L'agence Reuter annonce que dans la nuit du 20 mars, la colonne Plicher a fait 4 prisonniers au nord de l'Orange et, le 22, plus au Sud, les Anglais ont pris l'autre colonne Opperman, commandée par le vieil-cornet Steyn. On bien ces minimes captures sont purement imaginaires, ou bien elles datent considérablement dans le dernier bordereau de Kitchener, daté du 24 mars soir — et c'est pour « faire voir double » au public qu'on les répète.

Cruautés anglaises

Nous avons, les premiers sur le continent, relaté la condamnation de soldats et officiers australiens pour leur rôle dans la guerre du Transvaal 12 heures désormais. Le « Morning Leader » publie du nouveau: détails à ce sujet. Il paraîtrait que ces Australiens avaient eu uniquement pour mobile non la soif d'une atroce vengeance patriotique, mais simplement le mobile du vol et du pillage, les malheureux boers dont ils s'agit n'étant trouvés possesseurs de sommes considérables. Le correspondant qui cite ces faits constate que pas mal d'officiers des corps irréguliers ont réalisé des fortunes par le pillage des fermes détruites, et que le niveau moral de certains soldats australiens est très inférieur. « Nous nous en doutions bien, dit le « Petit Bleu », et nous avons nous-mêmes pourripter qu'après la guerre on apprendra des choses autrement stupéfiantes et autrement terribles. »

La Chambre

Séances du 29 Mars

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h., sous la présidence de **M. Mesureur**, vice-président.

Les treize jours

Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, la Chambre vote, après urgence déclarée, la proposition de loi de **M. Guillemet** ayant pour but de dispenser de la période d'exercice de treize jours les hommes de l'armée territoriale, père de quatre enfants vivants.

Elle adopte ensuite un projet de loi ayant pour objet d'accorder à **M. Savorgnan de Brazza**, à titre de récompense nationale, une pension annuelle de 10.000 francs.

La corruption électorale

Puis on revient aux propositions de loi sur la corruption électorale.

La Chambre repousse deux amendements de **MM. Gourd** et **Prache**, et adopte l'article 4 qui vise le cas des fonctionnaires coupables de corruption électorale.

L'article 5 porte que « lorsque la Chambre des députés, après avoir annulé les opérations électorales d'une circonscription, aura décidé de renvoyer le dossier de l'élection au ministère de la justice, une instruction judiciaire sera ouverte ».

M. Gaudier de Clagny propose d'ajouter après les mots : « la Chambre des députés », ceux ci : « ou le Sénat ». Cette addition est acceptée.

M. Ribot estime que l'article 5 est inutile : l'article 6 est plus grave. Il porte qu'en cas de condamnation prononcée à la suite de cette instruction contre le député invalidé, celui-ci sera de plus privé de son mandat pendant une période de quatre ans à dater de son invalidation.

C'est la Chambre, en réalité, qui sera maîtresse de la peine. C'est le négation du droit pénal. C'est la confusion de la politique et de la justice. La Chambre réfléchira. (Très bien, très bien!).

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. — Il est un point sur lequel la critique de M. Ribot paraît justifiée et pour lequel il sera facile de lui donner satisfaction. J'ai moi-même indiqué à la commission qu'il y avait, dans sa rédaction confusion des pouvoirs. M. Ribot fait aussi une critique juste quand il dit qu'on va abroger dans l'article 8 toutes les dispositions applicables aux tiers. C'est cette équivoque qu'il faut faire disparaître en n'abrogeant les dispositions existantes que dans ce qu'elles ont de contraire à la presente loi. (Applaudissements).

M. Ribot estime, qu'à la suite des explications fournies par M. le président du conseil, il serait plus sage d'ordonner le renvoi de ces articles à la commission.

Le renvoi est repoussé.

L'article 5 est adopté, ainsi que les articles 6 et 7. La Chambre suspend ensuite sa séance pour permettre à la commission de modifier le texte de l'article 8.

A la reprise, la commission apporte un nouveau texte. Elle propose de compléter l'article 8 par un paragraphe ainsi conçu :

« L'article 15-du décret de 1852 est applicable aux faits prévus par les articles 4 à 4 de la présente loi. »

L'article 8 ainsi modifié est adopté par 315 voix contre 79.

M. Thierry présente une disposition additionnelle tendant à décider qu'aucune poursuite ne pourra être exercée contre un candidat, en vertu des articles 1 et 2, avant la proclamation du scrutin.

Cet amendement est repoussé.

Sur la proposition de la commission, la disjonctionnest prononcée pour tous les autres articles additionnels.

L'ensemble de la loi est adopté par **369** voix contre **70**.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La loterie de Valenciennes

La Chambre adopte deux projets autorisant les villes de Valenciennes et Gubrel (Creuse) à organiser une loterie pour la construction d'un musée.

M. Chiché dépose une demande d'interpellation sur l'attitude du gouvernement au cours de la période électorale (Mouvements divers).

Elle est renvoyée à la suite des autres.

Médaille de Chine

Après un projet de loi réorganisant le corps des vétérinaires militaires, on aborde la discussion du projet relatif à la création d'une médaille commémorative de l'expédition de Chine.

M. Dejeante, *député socialiste*, combat le projet. On a fait, dit-il, jouer à nos soldats un rôle indigne de la République et de la Constitution. (Réclamations bruyantes à gauche. Bruit).

Le Président — L'indignation soulevée par vos paroles les jugent. (Très bien !).

M. Dejeante. — Je ne les ai pas envoyés là-bas pour répandre les idées républicaines (Exclamations. Rires) mais pour soutenir les entreprises des congrégations. Cette expédition ne fut qu'une série d'actes que l'honneur réprouve (Vives protestations).

Le président: — *Je* proteste contre cette accusation.

M. Dejeante. — Quant à nous, nous ne voulons pas commémorer ces souvenirs qui n'ont rien de glorieux (Bruit).

M. Leygues. — Je proteste contre ces paroles au nom du Gouvernement qui veut rendre hommage à nos soldats. Ceux-ci ont noblement servi les intérêts français. Tous les citoyens français, en Chine, quel que soit leur uniforme, ont vaillamment lutté ensemble sous les plis du drapeau tricolore (Vifs applaudissements).

M. Krantz, au nom de la Commission de l'armée, je m'associe aux protestations du Gouvernement contre les paroles de M. Dejeante et je demande à la Chambre de les relever par une manifestation unanime en votant la proposition de loi. (Applaudissements).

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté par **448** voix contre **49**.

L'octroi de Paris

La Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif aux taxes de remplacement de l'Octroi de Paris.

La Commission demande le renvoi du projet au Conseil Municipal. **MM. Georges Berry** et **Binder** combattent ce renvoi.

M. Morel, rapporteur, expose les motifs pour lesquels la Commission demande le renvoi.

M. Brisson combat à son tour le renvoi et demande à la Chambre de ne pas s'arrêter aux propositions négatives de la commission.

Le renvoi est repoussé par **313** voix contre **182**.

M. Vaillant présente un contre-projet qui est repoussé, puis **M. Georges Berry** présente un autre contre-projet rejeté par **398** voix contre **116**.

Le texte du gouvernement est adopté.

L'Octroi de Bailleul

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la prorogation des surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Bailleul.

M. Augé demande le rejet d'une partie au moins du projet.

Il rappelle qu'au mois de mars 1901 la Chambre a accordé une prorogation d'un an, et qu'au mois de décembre 1901 une nouvelle prorogation a été accordée.

Le projet a été soumis à la commission des octrois le 28 janvier.

Les boissons hygiéniques

Les boissons hygiéniques sont dégrevées et la ville de Bailleul vient demander une taxe de fit 1.45 par hectolitre de vin, la loi du 29 décembre 1900 a supprimé toutes taxes, la ville avait voulu des exemptions, elle l'aurait dit. On ne peut donc argoter de la loi de 1899 pour obtenir pour remplir à la commission de modifier le texte de l'article 8.

A la reprise, la commission apporte un nouveau texte. Elle propose de compléter l'article 8 par un paragraphe ainsi conçu :

« L'article 15-du décret de 1852 est applicable aux faits prévus par les articles 4 à 4 de la présente loi. »

L'article 8 ainsi modifié est adopté par 315 voix contre 79.

M. Thierry présente une disposition additionnelle tendant à décider qu'aucune poursuite ne pourra être exercée contre un candidat, en vertu des articles 1 et 2, avant la proclamation du scrutin.

Cet amendement est repoussé.

Sur la proposition de la commission, la disjonctionest prononcée pour tous les autres articles additionnels.

L'ensemble de la loi est adopté par **369** voix contre **70**.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La loterie de Valenciennes

La Chambre adopte deux projets autorisant les villes de Valenciennes et Gubrel (Creuse) à organiser une loterie pour la construction d'un musée.

M. Chiché dépose une demande d'interpellation sur l'attitude du gouvernement au cours de la période électorale (Mouvements divers).

Elle est renvoyée à la suite des autres.

Médaille de Chine

Après un projet de loi réorganisant le corps des vétérinaires militaires, on aborde la discussion du projet relatif à la création d'une médaille commémorative de l'expédition de Chine.

M. Dejeante, *député socialiste*, combat le projet. On a fait, dit-il, jouer à nos soldats un rôle indigne de la République et de la Constitution. (Réclamations bruyantes à gauche. Bruit).

Le Président — L'indignation soulevée par vos paroles les jugent. (Très bien !).

M. Dejeante. — Je ne les ai pas envoyés là-bas pour répandre les idées républicaines (Exclamations. Rires) mais pour soutenir les entreprises des congrégations. Cette expédition ne fut qu'une série d'actes que l'honneur réprouve (Vives protestations).

Le président: — *Je* proteste contre cette accusation.

M. Dejeante. — Quant à nous, nous ne voulons pas commémorer ces souvenirs qui n'ont rien de glorieux (Bruit).

M. Leygues. — Je proteste contre ces paroles au nom du Gouvernement qui veut rendre hommage à nos soldats. Ceux-ci ont noblement servi les intérêts français. Tous les citoyens français, en Chine, quel que soit leur uniforme, ont vaillamment lutté ensemble sous les plis du drapeau tricolore (Vifs applaudissements).

M. Krantz, au nom de la Commission de l'armée, je m'associe aux protestations du Gouvernement contre les paroles de M. Dejeante et je demande à la Chambre de les relever par une manifestation unanime en votant la proposition de loi. (Applaudissements).

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté par **448** voix contre **49**.

L'octroi de Paris

La Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif aux taxes de remplacement de l'Octroi de Paris.

La Commission demande le renvoi du projet au Conseil Municipal. **MM. Georges Berry** et **Binder** combattent ce renvoi.

M. Morel, rapporteur, expose les motifs pour lesquels la Commission demande le renvoi.

M. Brisson combat à son tour le renvoi et demande à la Chambre de ne pas s'arrêter aux propositions négatives de la commission.

Le renvoi est repoussé par **313** voix contre **182**.

M. Vaillant présente un contre-projet qui est repoussé, puis **M. Georges Berry** présente un autre contre-projet rejeté par **398** voix contre **116**.

Le texte du gouvernement est adopté.

L'Octroi de Bailleul

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la prorogation des surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Bailleul.

M. Augé demande le rejet d'une partie au moins du projet.

Il rappelle qu'au mois de mars 1901 la Chambre a accordé une prorogation d'un an, et qu'au mois de décembre 1901 une nouvelle prorogation a été accordée.

Le projet a été soumis à la commission des octrois le 28 janvier.

Les boissons hygiéniques

Les boissons hygiéniques sont dégrevées et la ville de Bailleul vient demander une taxe de fit 1.45 par hectolitre de vin, la loi du 29 décembre 1900 a supprimé toutes taxes, la ville avait voulu des exemptions, elle l'aurait dit. On ne peut donc argoter de la loi de 1899 pour obtenir pour remplir à la commission de modifier le texte de l'article 8.

A la reprise, la commission apporte un nouveau texte. Elle propose de compléter l'article 8 par un paragraphe ainsi conçu :

« L'article 15-du décret de 1852 est applicable aux faits prévus par les articles 4 à 4 de la présente loi. »

L'article 8 ainsi modifié est adopté par 315 voix contre 79.

M. Thierry présente une disposition additionnelle tendant à décider qu'aucune poursuite ne pourra être exercée contre un candidat, en vertu des articles 1 et 2, avant la proclamation du scrutin.

Cet amendement est repoussé.

Sur la proposition de la commission, la disjonctionest prononcée pour tous les autres articles additionnels.

L'ensemble de la loi est adopté par **369** voix contre **70**.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La loterie de Valenciennes

La Chambre adopte deux projets autorisant les villes de Valenciennes et Gubrel (Creuse) à organiser une loterie pour la construction d'un musée.

M. Chiché dépose une demande d'interpellation sur l'attitude du gouvernement au cours de la période électorale (Mouvements divers).

Elle est renvoyée à la suite des autres.

Médaille de Chine

Après un projet de loi réorganisant le corps des vétérinaires militaires, on aborde la discussion du projet relatif à la création d'une médaille commémorative de l'expédition de Chine.

M. Dejeante, *député socialiste*, combat le projet. On a fait, dit-il, jouer à nos soldats un rôle indigne de la République et de la Constitution. (Réclamations bruyantes à gauche. Bruit).

Le Président — L'indignation soulevée par vos paroles les jugent. (Très bien !).

M. Dejeante. — Je ne les ai pas envoyés là-bas pour répandre les idées républicaines (Exclamations. Rires) mais pour soutenir les entreprises des congrégations. Cette expédition ne fut qu'une série d'actes que l'honneur réprouve (Vives protestations).

Le président: — *Je* proteste contre cette accusation.

M. Dejeante. — Quant à nous, nous ne voulons pas commémorer ces souvenirs qui n'ont rien de glorieux (Bruit).

M. Leygues. — Je proteste contre ces paroles au nom du Gouvernement qui veut rendre hommage à nos soldats. Ceux-ci ont noblement servi les intérêts français. Tous les citoyens français, en Chine, quel que soit leur uniforme, ont vaillamment lutté ensemble sous les plis du drapeau tricolore (Vifs applaudissements).

M. Krantz, au nom de la Commission de l'armée, je m'associe aux protestations du Gouvernement contre les paroles de M. Dejeante et je demande à la Chambre de les relever par une manifestation unanime en votant la proposition de loi. (Applaudissements).

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté par **448** voix contre **49**.

L'octroi de Paris

La Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif aux taxes de remplacement de l'Octroi de Paris.

La Commission demande le renvoi du projet au Conseil Municipal. **MM. Georges Berry** et **Binder** combattent ce renvoi.

M. Morel, rapporteur, expose les motifs pour lesquels la Commission demande le renvoi.

M. Brisson combat à son tour le renvoi et demande à la Chambre de ne pas s'arrêter aux propositions négatives de la commission.

Le renvoi est repoussé par **313** voix contre **182**.

M. Vaillant présente un contre-projet qui est repoussé, puis **M. Georges Berry** présente un autre contre-projet rejeté par **398** voix contre **116**.

Le texte du gouvernement est adopté.

L'Octroi de Bailleul

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la prorogation des surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Bailleul.

M. Augé demande le rejet d'une partie au moins du projet.

Il rappelle qu'au mois de mars 1901 la Chambre a accordé une prorogation d'un an, et qu'au mois de décembre 1901 une nouvelle prorogation a été accordée.

Le projet a été soumis à la commission des octrois le 28 janvier.

Les boissons hygiéniques

Les boissons hygiéniques sont dégrevées et la

FEUILLETON 109

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

Les deux misérables, fous de colère et de rage, ne gardaient plus aucun ménagement, et tout en frappant des pieds et des poings, ils vomissaient des injures et des menaces terribles.

S'ils avaient eu des armes, le sang aurait certainement coulé.

Tout à coup la Panthère fit un faux pas, tomba en arrière, sur un genou.

Alors, le Fouinard se précipita sur lui, s'opérant tout de son long sur son corps, pour l'écraser, et le saisissant de nouveau à la gorge, il tenta de l'étrangler, prêt à le jeter ensuite à la Seine qui roulait ses flots noirs à leurs pieds.

La Panthère jeta un cri strident, une sorte de hurlement plutôt.

Déjà il râlait, un sonflle court, haletant, faisait saillir sa poitrine précipitamment, son beau corps musclé détendu rebondissait parfois, ses yeux dilatés, effrayants à voir, semblaient sortir de leurs orbites.

Mais, tout à coup, des bruits de pas précipités se firent entendre, et même temps que des voix d'hommes retentissaient, criant :

Plusieurs personnes descendaient en hâte l'escalier de la berge.

Le Fouinard lâcha brusquement son adversaire aux trois quarts mort, et s'enfuit éperdu, de toute la vitesse de ses jambes, du côté opposé, vers le port Saint-Nicolas.

Il y avait là des bâtiments de la douane et de l'octroi, des ballots énormes de marchandises, demeurés sur le quai, où s'amarrent habituellement quelques petits navires anglais.

L'ex-homme d'affaires y fut en quelques bonds, et, d'un oeil exercé, ayant trouvé l'ombre et l'abri presque impénétrable qu'il cherchait, il s'y glissa, s'y accroupit, se blottit enfin tremblant, le corps trempé d'une sueur glacée, entre deux piles énormes de ballots.

Et il demeura coi, immobile, l'oreille tendue aux bruits voisins, avec l'intention d'attendre que tout danger fût passé pour s'enfuir.

Pendant ce temps, ceux qu'avait attirés le cri éperdu de la Panthère arrivaient près de lui, grâce à la lumière de quelques allumettes bougies, frottées en hâte. Et stupéfaits, terrifiés, ils se penchaient sur son corps inerte, presque rigide.

C'étaient deux gardiens de la paix du quartier, faisant leur tournée habituelle.

Pendant quelques secondes, ils demeurèrent accroupis près de misérable, puis l'un d'eux se releva.

— Il n'est pas mort, fit-il.

— Tant mieux, repartit l'autre, on saura peut-être qui c'est; et ce qui vient de se passer.

— Oh, c'est moins sûr.

— Je ne sais pas si je me trompe, mais ce bonhomme-là m'a tout l'air d'être du gibier de potence ou de guillotine...

— J'aurais eu plutôt à un crime!

— Bast, on ne sait jamais, mon vieux Dureau.

C'étaient peut-être bien deux bandits qui s'égorgeaient; dans ce cas-là, il n'y aurait pas grand mal, s'il claquait; ça ferait toujours un de moins.

Cette sale graine! conclut le brave gardien, méprisant et soupçonneux.

— Tout de même, reprit l'autre, faudrait s'en occuper, essayer de le faire revenir à lui. On verra bien après...

Tu comprends, mon vieux, ou c'est une canaille que nous pinçons, et il y aura une prime, ou bien c'est un brave homme, et nous aurons fait une bonne chose en le tirant d'affaire.

— Tas raison, Dureau; tu parles comme un livre.

• Tiens, on va essayer de le ranimer d'abord avec de l'eau fraîche, soulève-le un peu.

Et tandis que l'agent nommé Dureau relevait doucement entre ses bras le torse de la Panthère, l'autre s'approchait de la berge, se couchait à plat ventre et, du bout de son bras tendu, trempait son mouchoir dans l'eau de la Seine, très froide.

Puis il se releva, aspergea le visage du misérable, et finit enfin par le fouetter assez rudement de son linge mouillé.

Cette médication inusitée, mais énergique, produisit un bon effet; la Panthère se ranima par degrés, essaya quelques mouvements, regarda vaguement d'abord autour de lui, effaré.

De longs soupirs, nécessités par le besoin de ressaisir plus complètement sa respiration, lui firent ouvrir et refermer la bouche, faire des efforts de la poitrine, et bientôt ranimé, il fixa de façon plus précise ceux qui le secouraient.

Alors sa physionomie revêtit une expression d'effroi qu'il tenta de réprimer, et que l'obscurité ambiante lui permit heureusement de dissimuler.

Puis tout d'un coup la mémoire de la scène tragique dont il venait d'être victime se représenta nettement à sa mémoire.

Il se rappela tout; jusqu'aux papiers arrachés à Dufresne et qui devaient encore traîner là, épars sur la berge.

Et la pensée soudte d'une vengance, possible dans l'avenir, rentrant en son esprit, en même temps que l'indispensable nécessité d'échapper aux mains dangereuses de ceux qui l'assistaient, il murmura :

— Ah! merci;... merci bien, messieurs!... ça va mieux.

— Sapristi, c'est pas malheureux, fit l'agent Dureau.

— Oui, n'est-ce pas?... je vous si fait peur; seulement j'ai soif, maintenant.

— Voulez-vous de l'eau?

— Je veux bien, puisqu'il n'y a pas autre chose.

— Bon, je vas vous en chercher, fit à son tour le collègue de Dureau.

Sur ce, le brave gardien redescendit, puisa rapidement de l'eau dans son képi, et l'apporta au misérable qui la but avec avidité.

— Merci, merci bien, ça me remet tout à fait.

— Ah! bon; pourrez-vous vous lever?

— Je crois que oui.

— Alors essayons.

Et tous deux à la fois, les gardiens prirent la Panthère sous les bras, l'aidèrent à se redresser, et à se mettre sur ses pieds.

— Nom d'un chien, fit-il tout à coup, comme s'il s'en souvenait seulement, mes papiers qui sont tombés...

— Où sont-ils?

— Là, sur le pavé, probablement.

— Bon, je vas les chercher, fit Dureau, complaisant.

Puis il frotta de nouveau une allumette-bougie et se baissa.

Deux ou trois lettres traînaient à terre; l'agent les ramassa vivement, les remit à la Panthère qui les enfouit dans sa poche.

— Allons, dit alors l'autre agent, maintenant que vous voilà un peu remis, vous allez nous dire ce qui vous est arrivé, hein?

— Bien sûr, affirma l'escarpe très embarrassé par cette question directe.

— Vous a-t-on attaqué? demanda Dureau.

— Oui.

— Dans le pont, alors?

— Sans doute, sans ça je ne serais pas là.

— Naturellement.

— Mais, qu'est-ce que vous y faisiez, vous, sous le pont? interrogea brusquement l'autre agent.

La Panthère sentit à ce moment le danger de sa situation, tendit son esprit en un violent effort, pour trouver quelque chose de vraisemblable, et tout à coup il sourit :

— Ah! ça, vous dire ça, répliqua-t-il, et pour sûr, ça va vous faire rire, mais qu'est-ce que vous voulez, quand on n'est pas riche, on fait n'importe quoi pour vivre, pourvu que ça soye honnête, n'est-ce pas?

— Bien sûr, approuva Dureau, décidément très débonnaire.

— Alors, v'là l'affaire.

Y a-t-il, presque en face, la maison qui vend des articles de pêche, vous savez bien?

— Oui, oui, c'est là que j'achète mes hameçons...

— Eh bien! M. Collin est le fermier de pêche de ce canton-ci, jusqu'au Pont-au-Change, et comme il n'est aperçu dernièrement qu'on posait des lignes de fond la nuit par ici, il m'avait chargé de la surveillance.

Il me connaît depuis longtemps, et il savait que j'avais du chômage.

Alors, vous comprenez, j'ai justement

M. Boulanger déplore que la question du système d'armement de l'empereur de Chine ait été soumise. Il demande que toutes ses observations qui ont été rédigées à la Chambre concernant les droits du Sénat en matières financières, ces droits sont incontestables ; le Sénat veut diminuer ou relever des crédits.

M. Wilson. — C'est la vérité constitutionnelle.

M. Boulanger. — Cette déclaration était nécessaire dans l'intérêt du Sénat et de la République. (Très bien).

M. Prévet demande le maintien du chiffre du Sénat au chapitre 2 des finances.

M. Waldeck-Rousseau dit que l'accord s'est établi sur cette question entre le gouvernement et la Chambre et la majorité de la commission des finances.

M. Peytral. — Si nous acceptons la rédaction qui nous est proposée, c'est qu'en nous sommes certains que le coupon d'avril sera intégralement payé aussi bien pour l'emprunt de Chine que pour le reste de la Dette.

Le chapitre 2 du budget des finances est adopté.

Le chapitre 13 de la Guerre (Ecoles militaires) est adopté avec le chiffre de la Chambre.

Les 13 jours maintenus

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, combat sur le chapitre 16 la diminution de la période d'instruction des territoriaux, votée par la Chambre. Le Gouvernement ne peut admettre qu'on modifie un article organique par voie d'amendement budgétaire. Mais il demande au Sénat de voter une disposition le rétablissant de M. Mil-les-Lacroix, portant réduction de crédit et permettant toutefois de faire faire les 13 jours.

Le chiffre de la commission, ainsi combattu par **M. Waldeck-Rousseau**, est adopté par **138** voix contre **130**.

Les chapitres 17, 18, 19, 20 et 21 (chiffres de la commission, même question du rétablissement des 13 jours), sont adoptés.

Chapitres divers

Sur le chapitre 25 (rations supplémentaires des vins aux troupes).

M. Treille demande le vote des augmentations maintenues par la Chambre.

L'amendement, repoussé par le rapporteur et le ministre des finances, est repoussé par **180** voix contre **99** et le chiffre de la commission est adopté.

Les chiffres de la Chambre sont également rejetés sur les chapitres suivants (rations de viande, fromages, habillement, artillerie.

Le général Billot demande au Sénat de rétablir le crédit de 5300 francs pour les Invalides de la guerre. L'amendement combattu par le rapporteur, est rejeté, et le chiffre de la Chambre est rejeté.

On adopte les chiffres de la Chambre sur les budgets de l'Instruction publique et du ministère du Commerce et de l'Agriculture.

M. Gillot demande le rétablissement du chiffre de la Chambre pour égaliser les indemnités de chaussures des facteurs de Paris et de province.

Cet amendement, appuyé par le Gouvernement, est adopté par **242** voix contre **31**.

Le dégrèvement

On revient à la loi des finances.

L'article 1 est réservé. L'article 2 (**texte de la chambre : dégrèvement des contribuables surchargés par suite de l'amendement Le Mélgne**) est adopté.

L'article 17 (circulation des vins sans congé dans les petites communes) est adopté.

La taxe des journaux

MM. Ratier et **Strauss** combattent la disjonction des articles concernant la diminution de la taxe des journaux. Cette disjonction, que le Sénat avait d'autre jour prononcée a une voix de majorité, est de nouveau prononcée par **164** voix contre **98**.

Le texte de la commission sur l'article 39 est adopté.

Emission d'obligation

L'article 43, autorisant l'émission de 72 millions d'obligations à court terme, au lieu de 44 millions votés par la Chambre, est adopté, ainsi que l'article 44.

Les affiches électorales

Le texte de la Chambre, relatif à l'interdiction d'affiches tricolores pour les élections, est adopté.

Adoption du budget

L'article 58, (saccharine) est adopté.

Sur l'article 88 (indemnité des sénateurs avec un traitement fixe), M. Berenger fait observer que les sénateurs étant d'être étudiée à part et demande la disjonction. Elle est prononcée.

L'article 1er est adopté.

L'ensemble du budget est voté par 163 voix contre 1.

Après le vote du projet de loi approuvant la convention entre l'Etat et la ville d'Avignon au sujet de la cession de l'usufruit du château des papes, la séance est levée à 7 heures, et renvoyée à ce soir, 10 heures.

SÉANCE DE NUIT

La séance est ouverte à minuit sous la présidence de **M. Fallières**.

M. Caillaux dépose le budget retour de la Chambre.

La commission délibère pendant que le Sénat adopte divers projets d'intérêt local.

L'octroi de Lille

On adopte le projet établissant des taxes de remplacement de l'octroi de Lille.

On aborde la discussion des taxes de remplacement de la ville de Paris.

M. Strauss demande la discussion immédiate.

M. Caillaux dit que cette question doit être mûrement étudiée et il en demande l'ajournement.

Voir la suite à la dernière heure

La santé de M. Rouvier

Paris, 29 mars. — MM. les docteurs Marfan et Laburthe, qui soignent M. Rouvier, ont signé le bulletin suivant :

« Etat très amélioré. La fièvre diminue sensiblement, et la maladie évolue d'une manière très favorable. »

Réunion du Comité international des Mineurs

Saint-Etienne, 29 mars. — M. Cotte, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, est parti hier pour Bruxelles où il assistera avec E. Lamendin à une réunion du comité des mineurs.

LE CONGRÈS DES « JAUNES »

Paris, 29 mars. — Le Congrès des syndicats jaunes a émis dans sa dernière séance plusieurs vœux demandant : 1° que la pension nationale des retraites donne à l'ouvrier invalide une pension due seulement à 55 ans ; 2° L'abaissement à 50 ans de l'âge auquel l'ouvrier peut demander la liquidation de sa retraite ; 3° La modification de la loi des accidents du travail ; 4° L'abrogation de la loi de 1876, considérant que l'institution des délégués mineurs actuellement inutile ; 5° La modification de la loi sur les sociétés de secours mutuels afin que tout groupe de 100 ouvriers puisse constituer des sections d'une mutualité puisse créer à côté d'elle une autre mutualité.

Le Congrès a décidé d'envoyer une délégation à la commission du Sénat chargée de l'examen de la proposition Odiliot-Barrot sur le travail dans les mines.

Le Congrès a adopté un rapport du Syndicat indépendant des établissements militaires de Bourges, demandant notamment : la gratuité des médecins et pharmaciens pour les ouvriers militaires, et leur assurer des ouvriers des tabacs, avec 600 fr. à 55 ans pour les hommes et 400 fr. à 50 ans pour les femmes.

Un vœu analogue a réuni les congressistes après la séance du matin.

L'intérêt du congrès est lui-même très maigre.

Un village en feu

Pendant que les habitants font la fête — Neuf maisons complètement détruites

Pontarlier, 29 mars — Un incendie d'une extrême violence vient de faire de grands ravages à Sainte-Colombe, sur la ligne de Mouillard à Pontarlier, à huit kilomètres de cette dernière ville.

Attirés par la foire de Pontarlier, les habitants de cette localité s'y étaient rendus, partis en voiture, partis en chemin de fer. Au moment même où la train quittait la gare, vers 6 h. 1/2 du matin, les voyageurs qui avaient pris place dans le dernier wagon furent mis en émoi par la fumée et les cris d'alarme, conséquent à sortir des toits de plusieurs maisons.

Quelques-uns d'entre eux voulurent actionner le signal d'alarme et faire stopper immédiatement, mais le plus grand nombre, tout entiers aux plaisirs projetés, s'y opposèrent, ne voulant pas croire à la réalité d'un danger quelconque, et le convoi continua son train vers le village.

Quel deuil les attendait le soir, au retour !

Tandis que là bas les uns vaquaient à leurs affaires, que les autres permettaient leur part de la liesse populaire, à Sainte-Colombe, le sinistre prenait des proportions terribles, vainement combattu par la digoine de personnes, vieillards et femmes, demeurées au village.

Quand les secours arrivèrent, neuf maisons flambaient et l'intensité du brasier était telle que, requises par le vent des flammèches allaient incendier un corps de bâtiments situé à plus de quatre-vingts mètres du foyer principal.

Pour comble de malheur tout ne devait pas se borner à des dégâts matériels. Au cours des travaux d'extinction du feu et de sauvetage, on a découvert en effet, dans les décombres de sa maison, le cadavre de Mme Victorine Javaux, âgée de soixante-quinze ans. La malheureuse était complètement calcinée; la tête, détachée du tronc, roulait au loin.

Mme Javaux tenait encore dans ses mains crispées deux portemonnaies qu'elle avait voulu arracher aux flammes.

Il n'y avait pas eu d'incendie dans le pays depuis 150 ans.

(A suivre)